

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-5-3

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN ET AU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN POUR UNE SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT A DESTINATION DES COLLEGIENS

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 13 000 € au Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux "Gestes qui sauvent" à destination des collégiens, au titre de l'année scolaire 2021-2022.

1. Contexte général et cadre d'intervention

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil départemental du Bas-Rhin a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit la poursuite de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'actions éducatives.

Le Service d'Incendie et Secours (SIS) est un établissement public autonome, ayant pour mission la défense incendie, le secours à personne et la protection des biens et de l'environnement.

Le code de l'éducation prévoit, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Dans un contexte de menace plus élevée, la formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent ont été renforcées depuis la rentrée 2016 (circulaire 2016-103) et visent donc à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des écoles et établissements scolaires. Pour conduire ces formations, les chefs d'établissement s'assurent de la mise en place dans leur collège d'une formation à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou au moins d'un module de deux heures aux Gestes Qui Sauvent (GQS).

L'objectif général de cette sensibilisation aux GQS est de permettre à l'élève de 4ème d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en :

- connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer,
- étant capable de passer un message d'alerte,
- étant capable de se protéger soi-même, de protéger les victimes et les tiers,
- étant capable de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus,
- étant capable de secourir une personne victime d'hémorragie.

Les modules de la formation qui seront mis en œuvre sont ceux prévus dans le guide pédagogique « Sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent » édité par le Ministère de l'Intérieur.

2. Contexte territorial

Le dispositif de sensibilisation aux GQS se décline actuellement de façon non-homogène sur le territoire alsacien et ne bénéficie pas d'un soutien financier équivalent.

- **Sur le territoire bas-rhinois :**

Dans le cadre de sa mission de diffusion et de sensibilisation à la sécurité civile et de la promotion du volontariat, en particulier en milieu scolaire, le SIS 67 s'est engagé depuis 3 ans dans une action de sensibilisation aux gestes qui sauvent à destination des élèves de collège.

La généralisation progressive du dispositif a permis la mise en œuvre, à partir de l'année scolaire 2018- 2019, d'une séance de sensibilisation aux GQS auprès des élèves de chaque classe de 4ème de tous les collèges du territoire bas-rhinois, publics et privés sous-contrat, selon le calendrier et les objectifs suivants :

- . 2018-2019 : 50% des établissements,
- . 2019- 2020, au moins 75% des établissements,
- . A partir de 2020- 2021, 100% des établissements.

En raison du contexte sanitaire, les séances de sensibilisation prévues à partir de janvier 2021 ont été annulées.

Ce dispositif a fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre le SDIS 67 (actuel SIS 67), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 67 (DSDEN 67), les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) et le Département du Bas-Rhin.

Le cofinancement des interventions du SDIS 67 s'articulait de la manière suivante :

CD 67	20 000 € / an
ACM	15 000 € / an
EN	2 000 € / an

- **Sur le territoire haut-rhinois :**

Le SIS 68 a lancé l'opération « action collèges » pour l'année scolaire 2012 / 2013, visant les classes de 6ème de l'ensemble des collèges haut-rhinois. Le format des interventions prévoit 1h de sensibilisation auprès de chaque classe.

Il a bénéficié à ce titre d'un mécénat d'ERDF de 50 000 € pour la dotation initiale de mannequins. Cela a fait l'objet d'une convention de partenariat en 2012. Elle a été renouvelée en 2015 pour un soutien financier de 8 000 € puis en 2017 pour un soutien financier de 6 000 €.

En 8 années scolaires le nombre de collégiens formés s'élève à 80 000 sur le territoire haut-rhinois.

Le SIS 68 finance actuellement ses interventions et ses formateurs sur ses fonds propres.

En raison du contexte sanitaire, toutes les interventions prévues durant l'année scolaire 2020-2021 ont été annulées.

3. Perspectives de développement et d'harmonisation des dispositifs

Au regard de ces éléments et pour assurer un traitement identique à l'ensemble de nos collégiens, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace puisse harmoniser ce dispositif à l'échelle alsacienne tant dans son champ d'intervention auprès de nos collégiens que dans son financement et proposer un mode de gouvernance ad hoc.

L'ensemble des partenaires, le SIS 67 et le SIS 68 s'accordent pour proposer un format d'intervention homogène à l'ensemble des collégiens alsaciens, sur le modèle qui est actuellement proposé sur le territoire bas-rhinois (sensibilisation de 2h à toutes les classes de 4ème des collèges publics et privés sous-contrat).

Cette harmonisation fera l'objet d'une nouvelle convention unique pour un format de partenariat sur l'ensemble de l'Alsace et un financement proratisé au nombre de collèges par territoire des SIS 67 et 68 à l'échéance de la rentrée scolaire 2022, soit 33 000 € (20 000 € pour le SIS 67 et 13 000 € pour le SIS 68).

- Calendrier :

2021/2022 : le SIS 68 proposera des séances de sensibilisation sur le même format que celles proposées par le SIS 67, à savoir 2h de sensibilisation par classe de 4ème. Il commencera par une expérimentation de ce format au sein de certains collèges du territoire haut-rhinois dès septembre 2021. Le calendrier de ces séances est en cours d'élaboration.

Le SIS 67 continuera d'assurer une sensibilisation aux GQS auprès de l'ensemble des collégiens de 4ème du territoire bas-rhinois. Le calendrier de ces séances figure en annexe 1 du présent rapport.

2022/2023 : harmonisation et généralisation du dispositif. **100 % des collégiens alsaciens de 4ème bénéficieront de 2h de sensibilisation aux GQS.**

La Collectivité européenne d'Alsace assure le pilotage de cette harmonisation à l'échelle alsacienne et propose un mode de gouvernance ad hoc.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer des subventions de 20 000 € au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) et de 13 000 € au Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68) pour la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS), respectivement sur les territoires bas-rhinois et haut-rhinois, au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P2070002 - ligne 65-657381-288-43.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY